

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**LOGEMENT**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
À HAUTEUR DE 15% DES FONDS  
EMPRUNTÉS POUR LA  
RÉHABILITATION DES 99  
LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE "LES  
ALOUETTES" SISE 34 RUE GUILLOUX**

Délibération : **12.2016.064**

Transmis en préfecture le :

**13 décembre 2016**

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-  
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel  
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,  
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves  
GAVALT (à partir du point 7), Lucienne  
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVALT  
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-  
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves  
CRUBELLIER

**Pouvoirs**

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER  
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-  
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier  
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie  
JANAS à Yves GAVALT (à partir du point 7),  
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,  
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE**

Par courrier du 14 octobre 2016, ALLIADE HABITAT sollicite la Commune pour qu'elle se porte garante à hauteur de 15% d'un prêt réhabilitation pour la résidence «Les Alouettes» qu'elle contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En effet, ALLIADE HABITAT, qui possède le deuxième patrimoine de logements aidés le plus important sur la commune, mène non seulement une politique de développement de l'offre de logements aidés sur notre territoire mais prend également soin de pérenniser l'attractivité de son patrimoine en rénovant son parc.

Cette stratégie patrimoniale se constate notamment sur le secteur Guilloux. Ainsi, ALLIADE HABITAT rénove la résidence «Les Alouettes» située 34 rue Guilloux et prévoit une extension de 26 logements aidés. Ce dernier programme neuf fera l'objet d'une demande de financement en 2017.

Leur demande du 14 octobre 2016 porte sur la garantie de 3 678 097 € qui leur permettra de financer la réhabilitation des 99 logements de la résidence «Les Alouettes».

Les travaux prévus concernent le ravalement des façades, le remplacement des menuiseries extérieures et des occultations dans les loggias, le renforcement de l'isolation des combles, la rénovation de l'éclairage des halls, le remplacement des sols des escaliers, le changement des VMC, l'ajout de sèche-serviettes dans les salles de bains et le remplacement des corps de chauffe et de la robinetterie des logements.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie sur 15% du prêt contracté par ALLIADE HABITAT auprès de la CDC dans les conditions fixées ci- dessous :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PAM 3 678 097 euros
<b>Durée totale :</b>	20 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	ANNUELLE
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + <b>0.60 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De -3% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 14 octobre 2016

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 551 714,55 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de la résidence « Les Alouettes » comprenant 99 logements sise 34 rue Guilloux à Saint-Genis-Laval;
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

### **Liste des élus ayant voté CONTRE**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
---